



Communauté de Communes
Beauce Loirétaine

Commune membre de Gidy



Déclaration de projet n°1 « Servier »
emportant mise en compatibilité du PLUi-H
de la Beauce Loirétaine

PLUi-H approuvé le 25 mars 2021

Modification n°1 du PLUi-H approuvée le 30 mars 2023

**Projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en
compatibilité du PLUi-H**

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID : 045-200035764-20240125-C2024_03-DE

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat de la Communauté de Commune de la Beauce Loirétaine a été approuvé le 25 mars 2021 et modifié le 30 mars 2023.

Par arrêté du Président de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine du 16 février 2023, les élus du territoire et la population ont été informés du lancement d'une déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-H de la Beauce Loirétaine afin de permettre le développement des activités économiques du groupe Servier sur la commune membre de Gidy.

Il est rappelé que ce projet est d'intérêt général dans la mesure où il a pour but de développer des activités porteuses en matière de recherche et de développement dans le domaine de la santé et d'accueillir sur le territoire de la Beauce Loirétaine des emplois supplémentaires.

Compte tenu de l'impact du projet sur un espace boisé relativement proche du corridor écologique situé au sud du territoire et du site NATURA 2000 implanté à 4,20 km à l'Est (Forêt d'Orléans et périphérie), une actualisation de l'évaluation environnementale du PLUi-H doit être réalisée dans le cadre de la présente procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi-H.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, et à l'article 40 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), prévoyant que les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale devront, dès l'entrée en vigueur de la loi, être soumises à une concertation préalable avec le public, le Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023 a donc, par délibération n°2023_086, défini les objectifs et modalités de la concertation du public dans le cadre de la DPMEC n°1 du PLUi-H.

La concertation s'est déroulée du **08 décembre jusqu'au 23 décembre 2023 inclus**.

Les objectifs de la concertation étaient de permettre aux habitants, aux associations locales et à toute autre personne concernée par le projet :

- de prendre connaissance du projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H envisagée sur le secteur concerné.
- de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées, et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur les évolutions à venir.

Ainsi, la concertation s'est faite sur la base du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi-H et notamment son rapport de présentation justifiant les évolutions proposées et son évaluation environnementale.

La mise en œuvre des modalités de concertation :

Tel que prévu par la délibération du 16 novembre 2023, le public a été informé par un avis indiquant les dates de début et de fin de la concertation, rappelant son objet et précisant les modalités pratiques par :

- voie d'affichage au siège social de la Communauté de Commune Beauce Loirétaine, 345 Chemin des Ouches, 45410 SOUGY,
- voie d'affichage dans la commune membre de Gidy

- voie dématérialisée sur une page du site internet de la CCBL,
- voie de publication dans la presse dans deux journaux d'annonces légales du département.

Le dossier de concertation constitué du dossier complet de DPMEC n°1 du PLUi-H a été mis à la disposition du public :

- au siège social de la CCBL,
- dans la commune membre de Gidy, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCBL.

Toute personne intéressée pouvait communiquer ses observations :

- à une adresse mail dédiée : concertation@cc-beauceloirétaine.fr
- dans un des registres de concertation mis à disposition au siège social de la Communauté de Communes et dans la commune membre de Gidy selon les mêmes modalités que pour le dossier de concertation visées précédemment ;
- un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, 345 Chemin des Ouches, 45410 SOUGY

Sur la durée de la concertation, **aucune contribution n'a été reçue** sur l'adresse mail dédiée, par courrier ou sur les registres de concertation.

Le public a donc été suffisamment informé sur le dossier de DPMEC, et celui-ci n'a pas suscité de réactions. Il convient donc de tirer un bilan positif de la concertation préalable.

Site internet Beauce Loirétaine

The screenshot shows the website for the Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. The header features the organization's logo (a stylized 'A' with wheat stalks) and a map of the region. A navigation menu includes: VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, ACTUALITÉS, SERVICES À LA POPULATION, URBANISME, ECONOMIE, ENVIRONNEMENT, OUTILS PRATIQUES, CONTACT.

The main article is titled "SOYEZ INFORMÉ DE LA DÉCLARATION DE PROJET n°1 « SERVIER » EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI-H DE LA BEAUCE LOIRETAINE". It is dated 20 novembre 2023 and categorized under PLUI-H.

The article text states: "Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 30 mars 2023 (consulter les documents ICI)". It further details that a declaration of project n°1 was prescribed on 16 février 2023, concerning economic development on the Servier site in Gidy. A public consultation was held on 16 novembre 2023.

A yellow box highlights: "La concertation se déroule pendant 15 jours : du vendredi 8 décembre au matin au samedi 23 décembre 2023."

Additional text mentions that documents are available for download and that the public can submit observations from 8 to 23 décembre 2023.

On the right side, there is a search bar, a list of member communes, an agenda section for the next council meeting on 14 décembre, a "À NOTER" section, and an interactive map link.